

Quelle vision des collaborations des CPAS bruxellois ?¹

Michel Colson, Co-Président de la Fédération des CPAS bruxellois

Terre de contraste et de mutations, Bruxelles est plurielle. Ce sont 19 communes où le tissu associatif foisonne. Une métropole multiculturelle. Une ville Région, capitale de la Belgique et de l'Europe. En même temps, 31 % de la population y vit sous le seuil de pauvreté.

Les CPAS sont un acteur majeur dans le champ social. Une récente étude la Fondation Roi Baudouin a sondé les habitants de notre Région sur la cohésion sociale. Les CPAS recueillent l'approbation de Bruxellois fort attachés à l'espace communal².

Si Bruxelles est une mosaïque, elle n'en est pas moins complexe. Les CPAS y dépendent de la Cocom qui édicte non des lois mais des ordonnances. Sa déclaration politique de 2014 consacre le rôle pivot des CPAS dans l'action sociale locale. Elle prévoit ainsi de :

- faire CPAS les fers de lance de la politique publique sociale locale, notamment par une meilleure coordination avec tous les acteurs associatifs et publics et un financement plus adapté à leurs missions ;
- renforcer administrativement la représentation des CPAS, aux fins de leur assurer une capacité d'intervention au sein des instances, faire émerger des projets communs nouveaux ainsi que renforcer la cohérence de leurs politiques ;
- mutualiser les moyens humains et financiers — régionaux, communautaires et locaux (...);

Cette déclaration s'inscrivait dans une toute autre perspective que celles des deux autres Régions.

Quelle est la vision de notre Fédération quant aux collaborations des CPAS à Bruxelles ?

Nos CPAS sont au service de la population. Acteurs de changements, ils sont ouverts aux évolutions si la population y gagne.

Des coopérations entre CPAS sont pleines de sens. Elles se fondent sur la spécificité des métiers et la similitude des publics de nos différents Centres d'action sociale. Elles deviennent de plus en plus nécessaires en raison du facteur spatial. Les territoires communaux ne correspondent pas aux espaces sociologiques et les personnes y sont mobiles. Les différences de pratique d'une commune à l'autre suscitent doublon et incompréhension dans le grand public. La coopération entre CPAS peut prendre de multiples formes. Harmonisation, meilleure coordination ou échange de données, synergies, ... Groupement ou Association de CPAS sont aussi une option. Consciente de l'enjeu, notre Fédération prône dorénavant dans le cadre du maribel social que les actions sociales mutualisées bénéficient d'une forme de priorité.

¹ Le changement améliore-t-il le travail social ? Journée d'étude pour les CPAS, Bruxelles, le 29 mars 2018

² Le Soir, 3 mars 2018

Bien entendu, un CPAS n'a ni vocation ni moyens de tout faire. Il doit œuvrer en bonne intelligence avec les acteurs associatifs ainsi que les prestataires de la santé.

Il est beaucoup question de synergie entre commune et CPAS. Elles ont leur utilité et peuvent être positives si elles sont partenariales et empreintes de respect mutuel. En même temps, les doubles emplois lèsent l'intérêt général. Dans une série de communes, il y a dispersion des actions publiques spécifiquement sociales. Une approche globale de celles-ci est souhaitable. Les rassembler au CPAS le permettrait.

Une cinquième collaboration qui monte en puissance est celle avec la Région. Certains évoquent l'idée d'une forme de contractualisation. .

Faut-il rappeler que le berceau légal des CPAS est l'article premier et fédéral de la loi organique et qu'une série de projets sont menés par nos centres d'action sociale avec le SPP Intégration sociale? Last but not least, il y a aussi l'Europe.

Je vais illustrer mon propos par quelques exemples. L'art 62 de la loi organique a prévu la coordination sociale. Vivace dans 18 des 19 communes bruxelloises, cette coordination contribue significativement au dialogue entre nos services publics et le monde associatif. S'il est parfois houleux, il est sain et dynamisant. J'ai vu naître et grandir cet outil à Watermael-Boitsfort. J'y ai participé très activement et il me passionne. C'est un lieu pour mieux se connaître, mieux se respecter, mieux se rendre complémentaire et lancer des actions concrètes. Pareille coordination devrait exister dans chaque commune. Afin de favoriser l'action en réseau indispensable au travail social, elle doit être mieux soutenue financièrement. Des emplois maribel vont être disponibles prochainement. Nous plaidons pour que les demandes émanant de coordination sociale bénéficient d'une priorité pour en bénéficier. Au cours de la matinée, Mmes Kulcsar et Giagnorio vous en diront plus encore sur ce bel instrument.

Dans le cadre Inami, les médicaments D sont non remboursables. Depuis plusieurs années déjà, les CPAS bruxellois ont donc décidé de prendre leurs coûts en charge une fois vérifié l'état de besoin de la personne. En 2016, les 19 CPAS sont ainsi intervenus pour pas moins de 2,8 millions d'euros dans les frais de ces médicaments. Une liste de référence a récemment été actualisée par notre Fédération avec des Associations représentatives des médecins et pharmaciens. Mme Vanwissen vous en parlera plus en détail cet après-midi.

Un arrêté régional de septembre 2017 organise une aide régionale à la constitution d'une garantie locative en matière de logement. Il prévoit la mise en place d'un fonds mutuelliste et l'intervention du CPAS dans certains cas en qualité de caution. Ce Fonds pourrait conclure un accord-cadre avec les CPAS bruxellois afin de déterminer les modalités d'intervention générales des CPAS lorsque le Fonds accorde une aide à une personne aidée par eux. Des expériences pilotes devraient être lancées cette année encore.

Pour soutenir les CPAS dans leur lutte contre l'extrême précarité et renforcer les structures d'accueil du dispositif hivernal, le Gouvernement bruxellois a octroyé une subvention de 500.000 € à notre Fédération. Les champs d'action sont les suivants :

- un soutien structurant la mobilisation citoyenne et bénévole dans le cadre des dispositifs d'hébergements bruxellois;
- la coordination des différents dispositifs d'accueil de nuit ;
- le renforcement de l'accueil de jour ;

- l'exploration des pistes de sortie de l'accueil d'hiver

Sur base d'une proposition des acteurs de terrain, ce montant a été réparti entre les acteurs associatifs de référence de l'accueil hivernal. (Plate-Forme Citoyenne, l'AMA, Samusocial, Médecins du Monde, Hiver 86.400, le HUB humanitaire³ et Solidarimmo).

Dossier complexe et délicat, l'harmonisation financière des articles 60 est en marche. Des balises ont été fixées par notre Fédération concernant les conditions financières de la mise à disposition. Une ordonnance en serait la suite logique et devrait permettre d'atterrir.

Parmi les collaborations entre CPAS et Fédéral, citons Housing first et Miriam. Housing first entend proposer un accès immédiat au logement depuis la rue avec également le concours de la Région. MIRIAM vise un empowerment de femmes en situation de monoparentalité et bénéficiaires d'un revenu d'intégration

Il y a également le Fead, le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD). Grâce à lui, la Belgique reçoit de l'Union européenne des moyens pour offrir une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle à des personnes en difficulté d'existence.

Une forme aussi inédite que pugnace de coopération impliquant des CPAS bruxellois a vu le jour en janvier 2018. Un collectif de CPAS et d'associations a introduit un recours devant la Cour Constitutionnelle à l'encontre du nouvel article 46/1 du Code d'instruction criminelle qui impose désormais à toutes les Institutions de sécurité sociale (CPAS, mutualités, syndicats, ...) une double obligation (passive et active) de lever le secret professionnel en cas de suspicion d'infraction terroriste. 12 CPAS bruxellois y sont à l'offensive avec l'appui résolu et espérons décisif de notre Fédération.

Tout être humain est un animal social. Isolé, il dépérit. Pour l'homme contemporain, l'autonomie est aspiration et prescription. On attend de cette valeur l'émancipation des personnes et notamment celles que nous aidons mais aussi une bonne gestion des organisations privées comme publiques.

Quand on questionne le citoyen sur son identité, elle se révèle multiple. Dans notre Région, on se sent à la fois bruxellois, belge, européen et par exemple « Boitsfortois ». Cette nécessité vitale de lien social et ce faisceau d'appartenances se reflètent en miroir dans les collaborations d'un CPAS. Cet acteur social les déploie dans un heptagone où l'on retrouve les autres CPAS, l'associatif, les prestataires de santé, la commune, la Région, le Fédéral et l'Europe. Afin que le cercle soit vertueux et que le CPAS concrétise ses coopérations avec agilité, il doit disposer de suffisamment d'autonomie. Qu'elles émanent de la commune, de la Région ou du Fédéral les éventuelles velléités de sujétion ou d'absorption porteraient préjudice à cette nécessaire autonomie.

Aujourd'hui, les ressources sont rares, les frontières s'estompent, les personnes bougent. Par ailleurs, les valeurs d'égalité et de service public commandent davantage d'harmonisation. Si cette harmonisation ne s'organise pas de façon volontaire, elle sera contrainte via des lois ou la jurisprudence.

³ Qui regroupe avec Médecins du Monde, Oxfam, la Croix Rouge, Médecins sans frontières, le Ciré et Vluchtelingenwerk),

En un sens, il faut trouver une synthèse, un juste équilibre entre autonomie et harmonie.

L'avenir est à la coopération. Celles entre CPAS ont une valeur ajoutée toute particulière en raison des logiques de métiers et de la similitude des publics qui rapprochent et doivent réunir nos centres d'action sociale. Notre Fédération entend résolument les amplifier.

Je finirai par un remerciement et une citation.

Avec un sincère pincement de cœur, je tenais à saluer chaleureusement une « compagne » de route et de combat, Mme Marie Wastchenko. Je ne peux qu'exprimer ma profonde gratitude à l'adresse de l'ancienne Secrétaire de notre Fédération pour son dévouement à la cause des CPAS Bruxellois et le remarquable travail qu'elle a accompli.

Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible écrit Saint-Exupéry. Pour le paraphraser, j'ajouterais que le vivre ensemble, ce n'est pas se dévisager en chiens de faïence, c'est partager des visions et valeurs communes, dans la connaissance et le respect des différences. Avec ses moyens, notre Fédération entend y contribuer. Contre la pauvreté et la précarité, pour la dignité humaine et au service des 19 CPAS bruxellois.

Merci de votre attention.